



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00730

Numéro SIREN : 812 304 962

Nom ou dénomination : PIERRE ET PATRIMOINE HOUDAYER

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2015 sous le numéro de dépôt 5462

**PIERRE ET PATRIMOINE HOUDAYER**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : Rue de l'Industrie**  
**14700 FALAISE**  
**RCS CAEN 812 304 962**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 8 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze,  
Le huit octobre,

A 14 heures,

Les associés de PIERRE ET PATRIMOINE HOUDAYER, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en 3 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à FALAISE (14700); Rue de l'Industrie, sur convocation de Madame Valérie HOUDAYER.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- L'indivision successorale de Monsieur Mickaël HOUDAYER, propriétaire de 1800 parts sociales  
Représentée par Madame Valérie HOUDAYER
- Madame Valérie HOUDAYER, propriétaire de 1200 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie HOUDAYER, associée présente et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

VH

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de Madame Valérie HOUDAYER
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Mickaël HOUDAYER, décédé,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de Madame Valérie HOUDAYER,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de Madame Valérie HOUDAYER.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

---

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Mickaël HOUDAYER survenu le 7 Octobre 2015 et décide de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée non limitée à compter de ce jour :

UH

**Madame Valérie, Marilynne, Alfreda TURQUET** née à FALAISE (Calvados) le 19 Mai 1974, veuve de Monsieur Mickaël HOUDAYER, demeurant à PERTHEVILLE-NERS (Calvados), Le Saussay.

Madame Valérie HOUDAYER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Madame Valérie HOUDAYER déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

---

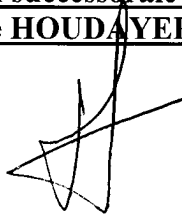
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

**Pour l'indivision successorale de Monsieur Mickaël HOUDAYER**  
**Madame Valérie HOUDAYER**



**Madame Valérie HOUDAYER**  
(bon pour acceptation des fonctions de gérante)



bon pour acceptation des fonctions de gérante